RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2018 sous le numéro de dépôt 37101

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL CABINET D'AVOCATS SAUVEBOIS
32 Grand rue
34980 Saint-Gely-du-Fesc

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2018-A-37101

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 11/12/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 19/10/2018
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant
- Démission de commissaire aux comptes titulaire
- Démission de commissaire aux comptes suppléant

Concernant la société

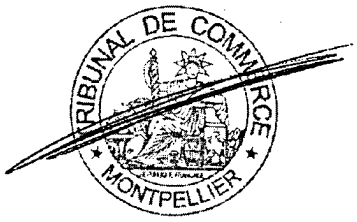
ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-37101 le 11/12/2018

R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 11/12/2018,

LE GREFFIER



11 DEC. 2018

A 37101

86 B 315

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 213.428,62 euros
Siège social : Route de Palavas
Chemin de Floréal
34970 LATTES
335 354 064 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 OCTOBRE 2018

Le 19 octobre 2018 à 10 heures, les associés de la Société ETABLISSEMENTS MALAVAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation verbale faite par le Président, tous les associés ayant consentis à ce mode de convocation.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur FOURCADE, Commissaire aux comptes titulaire, et Madame Carole BECAMEL, Commissaire aux comptes suppléant, tous deux démissionnaires n'ont, de ce fait, pas été convoqués.

Monsieur Guy MALAVAL préside la séance en sa qualité de Président de la Société et assure aussi le secrétariat de l'assemblée.

Monsieur Éric PIETRINI présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 14 000 actions, soit la totalité du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Le rapport du Président
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée
- La lettre de démission du Commissaire aux comptes suppléant du 12 juin 2018

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GP 3/16

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Commissaire aux comptes et de son suppléant

- Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices

- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Prise d'acte de la démission du Commissaire aux comptes et de son suppléant

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur FOURCADE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Madame Carole BECAMEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant par courrier en date du 12 juin 2018 et à effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de la date du jour :

- ADVANCE SAS, représentée par Monsieur Joël ROQUES, 3 rue Jean Moulin, 34 690 FABREGUES en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- IN EXTENSO AUDIT, 106 Cours Charlemagne CS 40207 69286 LYON CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices sociaux, leurs fonctions expirent à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice social.
Leur mission englobera l'audit et l'approbation des comptes clos au 31/12/2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

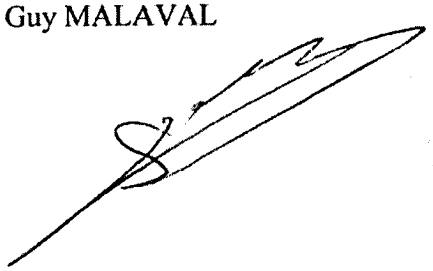
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

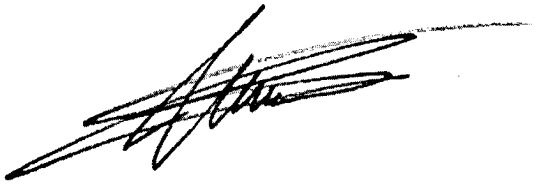
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Guy MALAVAL



Eric PIETRINI



ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 213.428,62 euros
Siège social : Route de Palavas
Chemin de Floréal
34970 LATTES
335 354 064 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Prise d'acte de la démission du Commissaire aux comptes et de son suppléant

- Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

La société a dépassé deux des seuils fixés par la loi et les règlements et son Commissaire aux comptes, comme son suppléant, ont présenté leur démission. Elle est donc tenue, en application des dispositions de l'article L 227-9-1 du Code de Commerce, de procéder à la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous proposons la candidature de :

- Monsieur Joël ROQUES, de la société ADVANCE SAS, 3 rue Jean Moulin, 34 690 FABREGUES en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- IN EXTENSO AUDIT, 106 Cours CHARLEMAGNE CS 40207 69286 LYON CEDEX , en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

Nous vous rappelons que les Commissaires aux comptes sont désignés pour une durée de 6 exercices et que leur mandat expirera à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice social.

Les attributions, conditions de rémunération, responsabilité et incompatibilités des Commissaires aux comptes sont définies aux articles L 820-1 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le 4 octobre 2018

Le Président
Guy MALAVAL